



Les autorités de santé belges ont assorti la mise sur le marché de Depakine® de certaines conditions. Le plan obligatoire de minimisation des risques en Belgique, dont cette information fait partie, est une mesure prise pour garantir une utilisation sûre et efficace de Depakine®. (RMA version modifiée 04/2017)



A ...

Diegem, 04, 2017

Concerne : Matériel éducatif (RMA ou Risk Minimisation Activities [activités de minimisation des risques]) pour Depakine® (valproate) – addition d’une carte du patient

▼ Ce médicament fait l’objet d’une surveillance supplémentaire

	<p>Depakine® (valproate) peut provoquer des malformations congénitales et des problèmes du développement précoce de l’enfant lorsque ce médicament est utilisé au cours de la grossesse.</p> <p>Les femmes qui peuvent devenir enceintes doivent avoir recours à une méthode efficace de contraception durant le traitement.</p>
--	---

Cher pharmacien/Chère pharmacienne,

Depakine® (valproate) est indiqué pour le traitement de l’épilepsie. Pour une description de l’indication détaillée et complète, il est recommandé de lire le résumé des caractéristiques du produit.

En septembre 2015 on vous a fait parvenir le matériel éducatif relatif à un éventuel traitement au moyen de Depakine® chez des femmes susceptibles de devenir enceintes et chez les femmes pendant la grossesse.

Cette information fait partie du plan obligatoire de minimisation des risques en Belgique et est une mesure prise pour garantir une utilisation sûre et efficace de Depakine® (RMA version 04/2017).

Plus spécifiquement, cette information sert à mettre au courant des risques liés à l’utilisation du valproate pendant la grossesse les personnes qui prescrivent Depakine® et les patientes qui peuvent être enceintes ou qui sont enceintes et pour lesquelles un traitement par Depakine® est envisagé.

Les informations concernent le risque de troubles du développement neurologique chez les enfants de femmes qui ont pris Depakine® pendant la grossesse, ainsi que le risque connu de malformations congénitales chez les bébés qui ont été exposés au médicament.

Sanofi a récemment décidé d’ajouter une « **carte du patient** » à ces matériels éducatifs. Le but de cette carte est de donner à la patiente un résumé des informations fournies par le médecin qui lui a prescrit Depakine®. Celles-ci sont également comprises dans le feuillet d’information du patient.

Le matériel éducatif a été adapté suite à l’ajout d’une carte du patient et d’un pictogramme d’avertissement en cas de grossesse.

Le matériel se compose dorénavant de 4 parties :

- > Feuillet d’information du patient
- > Formulaire d’accusé de réception d’information de risque
- > Guide destiné aux professionnels de la santé
- > Carte du patient

Par la présente, nous vous remettons 15 exemplaires de tous les nouveaux matériels RMA.

Sanofi Belgium

Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vincilaan 19 –1831 Diegem www.sanofi.be

Tel. :+32 (0)2 710 54 00 - Fax :+32 (0)2 710 54 09 - BTW/TVA: BE0464.435.901 – BNP Paribas Fortis 210-0498338-04 – BIC GEBABEBB – IBAN: BE 10 2100 4983 3804



Si vous délivrez Depakine® à une patiente qui peut être enceinte ou qui est enceinte, nous vous prions de **remettre à la patiente le « Feuille d'information du patient »** ainsi que la **« Carte du patient »**, au cas où elle n'aurait pas encore reçu ces documents de son médecin.

Vous pouvez télécharger tous les matériels vous-même via le site de l'AFMPS :
www.afmps.be ⇒ (cadre au bas de la page) « Liens vers les pages et documents utiles pour les professionnels de la santé »
⇒ Matériels RMA (Risk Minimisation Activities).

Si vous souhaitez des versions imprimées supplémentaires du matériel, veuillez appeler le numéro de téléphone 0032 2 710 54 00 pour prendre contact avec **Sanofi Belgium**.

Notification des effets indésirables

Les professionnels de la santé sont invités à notifier les effets indésirables liés à l'utilisation de Depakine® à la division Vigilance de l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (afmps). La notification peut se faire en ligne via www.fichejaune.be ou à l'aide de la « fiche jaune papier » disponible via le Répertoire Commenté des Médicaments et via les Folia Pharmacotherapeutica. La fiche jaune peut être envoyée par la poste à l'adresse AFMPS – division Vigilance – Eurostation II – Place Victor Horta 40/40 – 1060 Bruxelles, par fax au numéro 02/528.40.01 ou par e-mail à l'adresse : adversedrugreactions@fagg-afmps.be.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

Cordialement,

Koen Vranckx,
Head of Regulatory Affairs

Sanofi Belgium

Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vincilaan 19 –1831 Diegem www.sanofi.be

Tel. :+32 (0)2 710 54 00 - Fax :+32 (0)2 710 54 09 - BTW/TVA: BE0464.435.901 – BNP Paribas Fortis 210-0498338-04 – BIC GEBABEBB – IBAN: BE 10 2100 4983 3804